E/CONF.39/B/39
23 Oct.1962
ORIGINAL : FRANCAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
DANS L'INTÉRÊT DES RÉGIONS PEU DÉVELOPPÉES

Point de l'ordre du jour : B.1

France

LES PROBLEMES DE LA DEMOGRAPHIE AFRICAINE

Par Robert BLANC,
Administrateur de l'Institut National
de la Statistique et des Etudes Economiques

Les mémoires rédigés à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées sont des documents de travail. Ils sont publiés tels qu'ils ont été présentés et les assertions et opinions qu'ils contiennent sont celles de leurs auteurs.

NOTES

1. Les mémoires choisis pour être présentés en séance générale pourront être obtenus à la Conférence dans les langues officielles suivantes des Nations Unies: anglais, espagnol, français et russe.

2. Les mémoires choisis pour être présentés en séance spéciale pourront être obtenus à la Conférence dans l'une seulement de ces langues officielles.

3. Les résumés qui ont été rédigés pour tous les mémoires par les auteurs de ceux-ci pourront être obtenus à la Conférence dans les langues officielles suivantes des Nations Unies: anglais, espagnol, français et russe.

4. Préalablement à la Conférence, les mémoires et les résumés ne feront pas l'objet d'une distribution générale mais d'un tirage restreint destiné aux délégations des gouvernements et autres participants officiels. La publication et la distribution générale des actes de la Conférence s'effectueront conformément aux règles et pratiques agréées par le Comité des publications des Nations Unies.

LES PROBLEMES DE LA DEMOGRAPHIE AFRICAINE

Par M. BLANC Robert, Administrateur de l'I.N.S.E.E. (°)

I. - Rappel historique - Premières évaluations - Dénombrements administratifs et Registres de population - Etat-civil.

I-a Il ne saurait y avoir de bonnes statistiques sans une administration suffisamment étoffée et qualifiée; aussi ne faut-il pas s'étonner que l'Afrique, tard venue aux méthodes d'administration rationnelle et encore insuffisamment équipée à cet égard, ne dispose à l'heure actuelle que de statistiques imparfaites et incomplètes. Ceci est notamment vrai pour les statistiques démographiques qui, malgré les très importants progrès accomplis ces dernières années, laissent encore grandement à désirer.

I-b Certes, l'instauration des régimes coloniaux dans de nombreuses régions de l'Afrique s'est accompagnée du désir d'inventorier les potentiels humains et économiques qui y étaient disponibles; ainsi ont pu être ramenées à une plus juste valeur les évaluations purement suggestives qui avaient cours alors. Provenant généralement des impressions toujours partielles et forcément exagérées, éprouvées par les premiers voyageurs circulant dans ces régions, celles-ci ne pouvaient être en effet que très largement approximatives : une zone peu peuplée, mais dont la population se concentrait le long des pistes et des voies d'eau, apparaissait ainsi aux yeux de l'observateur beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'était en réalité; inversement, les régions présentant un habitat dispersé pouvaient sembler plus désertes qu'elles ne l'étaient effectivement. Mais, dans tous les cas, les chiffres avancés ne pouvaient avoir qu'une portée extrêmement limitée, même à titre de simple ordre de grandeur. Il n'empêche que de telles évaluations furent, pendant longtemps et faute de mieux, retenues et reproduites dans de nombreuses publications.

I-c Les décomptes de population auxquels l'administration coloniale fit procéder au fur et à mesure de son installation marquent les premiers efforts d'investigation systématique réalisés dans ces pays, malheureusement les conditions difficiles dans lesquelles ils se déroulaient -population illettrée et non préparée à la recherche, instabilité des concepts habituels de domicile et de statut, manque de formation du personnel- expliquent, autant que leur nouveauté, l'imperfection et surtout l'inégalité de valeurs dans le temps et dans l'espace des résultats obtenus. Selon les pays ou les régions, selon l'époque et aussi selon l'administrateur responsable, il arrivait qu'un effort souvent méritoire soit déployé pour parvenir à des estimations aussi proches que possible de la réalité, ou bien le travail était exécuté sans soins particuliers et selon des procédés très critiquables (rassemblement de la population en des endroits déterminés, interrogatoire des seuls chefs de famille ou de ménage, attention particulière accordée à certaines catégories de personnes au détriment des autres, etc...) ou encore de simples évaluations globales effectuées à distance tenaient lieu de "dénombrements".

I-d Les exemples savoureux de résultats particulièrement fantaisistes ne manquent pas : tribus dont les effectifs augmentaient régulièrement d'année en année jusqu'au moment où l'on s'aperçoit qu'elles ont pratiquement disparu, voire jamais existé dans les régions considérées, groupes ethniques ou circonscriptions théoriquement recensés par plusieurs administrateurs à la faveur de remaniements territoriaux, etc...

I-e Il faut cependant reconnaître qu'à la longue, ces opérations se sont améliorées : leur renouvellement d'année en année, la prise en considération de plus en plus grande par les administrateurs des méthodes statistiques y ont notamment contribué. Mais l'exploitation systématique et rationnelle des données ainsi rassemblées reste encore à faire : le regroupement dans un même ensemble des données provenant de décomptes récents et de celles remontant à des périodes plus anciennes ou même n'ayant jamais fait l'objet que de grossières évaluations, a en effet entraîné la perte pure et simple des résultats intéressants obtenus par certains administrateurs compétents et consciencieux.

I-f Certes l'usage de registres où l'ensemble de la population est enregistrée et classée selon son appartenance à telle ou telle catégorie au moment d'un décompte, ne se prête pas aisément à la mise à jour lors du décompte, surtout avec les inévitables changements de catégories, additions ou suppressions qu'il comporte, et encore moins à la totalisation de ses divers éléments à une date donnée. Il n'en demeure pas moins qu'une source de documentation insuffisamment exploitée jusqu'ici gagnerait à être inventoriée systématiquement d'un point de vue statistique.

(°) - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

1-g Il n'est pas jusqu'à l'état civil, complément habituel du recensement en matière d'information démographique, qui n'ait été prévu parmi les systèmes de gestion des personnes, mis en place par l'administration coloniale; mais là aussi, le manque d'adaptation aux conditions africaines (utilisation des mêmes registres que pour le décompte de la population, insuffisance et flottement des centres d'enregistrement, etc...) l'a empêché jusqu'à ce jour de remplir convenablement aussi bien son rôle d'enregistrement de chaque individu que celui de fournisseur d'informations sur le mouvement naturel de la population. Son exploitation laisse, de son côté, autant à désirer que celle des décomptes de la population; quant à son amélioration avec le temps, étant surtout une question d'évolution de la population, elle semble devoir être plus lente.

2 - Données actuelles - Enquêtes d'essai - Réalisation d'un programme d'ensemble - Résultats obtenus et lacunes.

2-a Ce n'est qu'à l'issue du dernier conflit mondial qu'une grande partie du continent africain s'est ouvert à l'emploi des méthodes statistiques et qu'en conséquence la population d'un grand nombre de ses pays ou territoires a commencé de faire l'objet de décomptes scientifiques.

2-b Encore faut-il attendre, en ce qui concerne l'Afrique francophone, la réalisation de l'enquête démographique de Guinée en 1954-1955, suivie de diverses autres enquêtes soit régionales (Moyenne Vallée du Sénégal, Vallée du Niger au Mali, Subdivision de Bongouanou en Côte d'Ivoire, etc...), soit nationales (Côte d'Ivoire), au cours des années 1956-1959, pour que soit véritablement mise au point la méthode d'investigation qui va permettre l'organisation et l'exécution en 1960 et 1961 d'un vaste programme d'enquêtes démographiques, étendu à l'ensemble des pays africains d'expression française.

2-c Conçu dans le cadre des recensements de la population qui furent prescrits par les Organismes internationaux pour les années voisines de 1960, ce programme représente donc la deuxième étape des efforts scientifiques déployés dans les pays considérés en ce qui concerne la recherche démographique. Elle a touché jusqu'à ce jour, successivement ou simultanément, le Sénégal, le Mali, la Haute Volta, le Niger, le Dahomey, le Togo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon et Madagascar. En ce moment même la Mauritanie et le Tchad voient à leur tour des enquêtes se dérouler sur leurs territoires tandis que des enquêtes complémentaires se préparent ou sont en cours d'exécution au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon et à Madagascar.

2-d C'est dire l'importance des efforts réalisés et aussi des résultats obtenus au cours de ces dernières années par un programme d'enquêtes ayant intéressé, sous une forme ou une autre, plus de 35 millions de personnes. Un rapide inventaire des données recueillies à cette occasion permet de s'en faire une idée.

2-e Tout d'abord, il importe de souligner la grande similitude des méthodes utilisées dans ces différentes enquêtes, ce qui permet d'avoir des résultats comparables d'une région ou d'un pays à l'autre, et en accroît incontestablement la signification. Cette similitude concerne aussi bien les plans de sondage, très voisins les uns des autres (et même rigoureusement identiques lorsque les conditions le permettent) que les méthodes de relevés ou d'exploitations des données recueillies; elle s'applique également aux publications que l'on s'est efforcé de rendre le plus homogènes et le plus semblables entre elles que possible.

2-f Si l'on entre dans le détail, il faut remarquer que toutes les enquêtes réalisées, visent la collecte de l'ensemble des données démographiques habituellement disponibles, c'est-à-dire non seulement les caractéristiques de structure, telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial, l'activité, l'instruction, etc... des personnes, ou encore la taille et la composition des cellules sociales (ménages, concessions, etc...) suivant lesquelles les hommes se groupent pour mener leur vie de tous les jours, mais également les principaux taux utilisés pour mesurer les tendances de la population en matière de nuptialité, natalité et mortalité. C'est donc une première mais complète approche de la situation démographique de chaque pays qui a pu être faite à l'aide du programme précité.

2-g Mais l'importance de ce résultat ne saurait toutefois en cacher la fragilité et les lacunes; il s'agit toujours en effet d'une première investigation dont les conclusions doivent donc être confirmées par d'autres pour prendre tout leur sens. C'est ainsi que certaines imperfections se perçoivent à la

lecture des tableaux ou à l'examen des graphiques; il convient d'autre part de savoir si certaines constatations reflètent une tendance profonde ou bien ne sont la conséquence que de circonstances exceptionnelles, passagères ou fortuites. D'une manière plus précise, si les données de structure peuvent, aux imperfections près, être considérées comme la traduction valable de la situation réelle, il n'en va pas de même des données de tendance qui sont sujettes, d'une manière normale, à d'importantes variations d'une année à l'autre.

2-b Enfin, rappelons-le, ces investigations sont, en règle générale, des sondages, ce qui en limite automatiquement la portée sur le plan régional.

3. - Esquisse d'un programme futur - Inventaire des différentes opérations réalisables - Amélioration souhaitable des méthodes administratives - Priorité des travaux -

3-a Peut-être n'est-il pas superflu, alors que l'investigation systématique des populations africaines ne fait que commencer, de comparer entre elles les principales méthodes susceptibles de leur être appliquées. Il semble que, schématiquement, celles-ci puissent être ramenées à quatre types fondamentaux, pouvant naturellement se combiner [1] ou s'adapter de diverses façons :

1 - le recensement exhaustif
2 - l'enquête par sondage
3 - l'état civil officiel
4 - l'état civil itinérant.

3-b Recensement exhaustif et état civil officiel sont devenus, dans les pays évolués, les sources fondamentales classiques de la documentation démographique : le recensement exhaustif fournit périodiquement l'état de la population (effectifs et structures) tandis que l'état civil renseigne en permanence sur les mouvements naturels de cette population.[2]

3-c En milieu peu évolué, ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes n'est généralement applicable sans de sérieuses adaptations : le recensement exhaustif doit être considérablement allégé; encore la difficulté de recruter le personnel compétent en nombre suffisant conduit-elle souvent à allonger sensiblement les délais nécessaires à l'exécution de l'opération; quant à l'état civil, si la possibilité juridique existe généralement pour chaque famille de déclarer les actes qui la concernent, l'enregistrement réalisé en fait n'est pratiquement jamais complet et la fraction des événements qui lui échappe est telle que ses résultats ne sauraient avoir de signification démographique.

3-d Il en résulte que, même dans le cas où un recensement exhaustif peut être périodiquement conduit, les données sur le mouvement naturel font toujours défaut [3]. C'est pourquoi les deux autres systèmes envisagés plus haut s'avèrent généralement les mieux adaptés aux conditions qui prévalent dans les pays peu développés : l'enquête par sondage permet de rassembler les données de structure et également de mouvement valables à l'échelon national et l'état civil itinérant (visite périodique [4] d'un échantillon de la population et observation des mouvements qui se sont produits dans l'intervalle de deux visites) fournit en permanence, mais toujours à l'échelon national, les mêmes données de mouvement que l'état civil officiel.

3-e Mais l'intervention de ces deux méthodes d'observation directe ne doit pas faire oublier la persistance -heureuse ou non- des procédés d'enregistrement traditionnels qui étaient en vigueur sous le régime colonial; l'administration qui a remplacé les anciennes équipes d'administrateurs continue en effet, le plus souvent, à procéder à des décomptes périodiques de la population suivant les mêmes règles (... ou la même absence de règles) qu'auparavant. Pour défectueux qu'ils soient en général, ces décomptes ont cependant le mérite d'exister; le mieux est donc, dans ces conditions, de s'efforcer de les améliorer ...

---

(1) Le registre de population peut ainsi être considéré comme une combinaison du recensement exhaustif et de l'état civil systématique.

(2) Les mouvements migratoires, surtout à l'intérieur de chaque pays, posent des problèmes d'observation que la facilité sans cesse accrue des déplacements ne fait qu'aggraver.

(3) Le rapprochement des résultats des recensements successifs ne fournit qu'une image très approximative de ce mouvement.

(4) La périodicité des visites est généralement de l'ordre de 2 à 3 mois; elle pourrait être, moyennant certaines précautions, portée à 1 an juste, ce qui permettrait sans doute d'augmenter l'échantillon, voire de l'étendre à l'ensemble du pays.

3-f Il semble que cette amélioration doive être recherchée simultanément sur trois plans :

- élaboration tout d'abord d'un programme d'ensemble réaliste prévoyant pour chaque circonscription le calendrier suivant lequel chacune de ses parties doit être successivement soumise à l'opération.

- adoption de méthodes rationnelles de relevés : interrogatoire direct et à leur domicile, de toutes les personnes, utilisation de calendriers historiques ou annuels pour la détermination des âges et du temps, emploi de personnel spécialement formé et contrôlé, etc...

- exploitation rationnelle des résultats de ces décomptes avec séparation systématique selon leur ancienneté.

3-g Il serait dommage que l'on ne s'efforçât point de faire rendre à cette source de documentation, à laquelle beaucoup de temps et d'argent continuent à être consacrés dans de nombreux pays africains, tout le service qu'elle peut être à même de fournir; l'application des mesures préconisées permettrait sans nul doute de réaliser un grand pas dans ce sens.

3-h Des remarques très semblables peuvent être faites à propos du fonctionnement de l'état-civil officiel, qu'il convient de développer progressivement en vue de parvenir à ce qu'il soit utilisé par tous. Les efforts doivent s'inscrire dans deux directions distinctes : d'une part éducation de la population pour l'inciter à déclarer tous les événements intéressant l'état civil (l'obligation de présenter des pièces d'état civil dans le maximum de circonstances : entrée à l'école, affiliation aux caisses d'allocations familiales et de sécurité sociale, etc... ne peut que favoriser cette éducation), d'autre part, multiplication des centres d'état civil et intensification de leur action (par exemple en organisant des visites périodiques dans les villages particulièrement éloignés, dont les habitants risquent, de ce fait, de négliger d'effectuer les déclarations).

3-i Les voies susceptibles de conduire à une amélioration de la documentation démographique sont donc nombreuses et variées : elles concernent à la fois les méthodes courantes de l'administration et les procédés d'observation directe. Pour ces premières, le problème de priorité ne se pose guère puisque l'aspect statistique retenu ici n'est qu'une des multiples formes de l'activité admiaistrative et que son développement ne peut raisonnablement être envisagé que dans le cadre de l'ensemble dont il fait partie; il convient seulement de veiller à ce qu'il ne soit pas négligé...

3-j Pour les secondes, par contre, le choix est important et doit tenir compte, afin de ne pas faire double emploi avec elles, des méthodes en vigueur dans l'administration générale. C'est ainsi que les décomptes de population proprement dits devraient provenir exclusivement des opérations toujours exhaustives, réalisées par cette dernière, de leur côté, les données de structure nécessaires seulement à l'échelon national ou des grandes régions, peuvent être fournies par des enquêtes directes, de préférence par sondage. Quant aux données de mouvement, c'est finalement par une coordination entre l'état civil officiel (développé directement lorsque les conditions le permettent) et l'état civil itinérant (mis en place par sondage dans les zones où l'état civil officiel est par trop déficient) que doivent être obtenues les statistiques permanentes et de plus en plus consistantes dont on a besoin.

4. - Conclusion - Utilité scientifique de la connaissance - Utilisation pratique des données recueillies.

4-a Il n'est pas question ici de rappeler l'utilité des données statistiques -et notamment démographiques- pour la gestion saine et efficace des affaires publiques, ou même privées, qu'il soit néanmoins permis de souligner à cet égard combien il paraît utopique de vouloir améliorer une situation donnée alors que les différents aspects de celle-ci sont peu ou mal connus, de même que de prétendre déceler une progression ou un recul entre des niveaux à peu près inconnus, ou encore de suivre l'exécution d'un programme de développement sans s'être doté des instruments d'investigation adéquats.

4-b L'immensité des besoins à satisfaire dans les pays peu développés ne doit pas être une incitation ni une excuse à procéder à n'importe quelle politique d'investissements; de toutes façons, les moyens susceptibles d'intervenir en un temps donné sont limités, de même que les possibilités pour les pays considérés de les utiliser. Il y a donc, au minimum, un échelonnement à prévoir de manière à obtenir la progression la plus rapide possible ....

4-c Mais indépendamment de son utilité directe, la documentation démographique susceptible d'être rassemblée dans les pays peu développés présente un autre intérêt, d'ordre plus scientifique et plus général : il est en effet important, pour la connaissance de l'histoire de l'espèce humaine, de pouvoir suivre du plus près possible, les importantes transformations que les populations actuellement sous-développées sont sur le point ou déjà en train de subir.

4-d On ne possède que peu de renseignements sur le comportement ancien des populations occidentales actuellement à peu près bien connues; des efforts importants sont du reste entrepris pour remédier à cette lacune et remonter, même de manière approximative, le passé de ces populations; il serait par conséquent dommage que, n'ayant pris à temps les mesures propres à en observer le déroulement, l'on se trouve plus tard aussi démunis de données sur l'évolution actuelle des populations peu développées, évolution qui risque d'être l'un des événements fondamentaux de l'histoire contemporaine - alors que l'on dispose de méthodes adaptées pour la suivre convenablement.